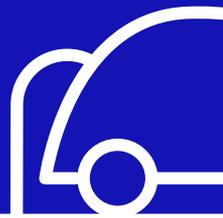


Mobilité électrique : la borne bleue disponible pour recharger votre véhicule électrique



Quatre stations de bornes de recharge sont disponibles, au 6 rue de Provence, 10 rue de Bretagne, 10 place du Maréchal de Lattre de Tassigny et 11 avenue de la Croix du Sud, pour tous les utilisateurs de véhicules électriques.

La commune de Chevilly-Larue et le SIPPAREC proposent aux utilisateurs de véhicules électriques un nouveau réseau de bornes de recharge, accessible à tous : la borne bleue. Simple d'utilisation, ce nouveau service permet la transition vers une mobilité propre.



Un réseau accessible

Quel que soit votre trajet, votre abonnement et votre véhicule, soyez assuré de toujours trouver un point de recharge : les bornes de ces stations s'intègrent à un large réseau existant et en pleine expansion.



Une utilisation simple

Pour vous recharger, une application mobile et un badge, à vous procurer sur le site internet labornebleue.fr.



Des tarifs clairs

Tarif abonné :

- En journée, rechargez de moitié la batterie de votre véhicule* de 9 h à 12 h pour 7,5 €
- En soirée, rechargez intégralement la batterie de votre véhicule* de 20 h à 1h pour 10 €**

* pour une voiture citadine de type ZOÉ ** montant plafonné à 10 € entre 20 h et 8 h

Tarif non abonné :

Tarif abonné + 1 € / h

Abonnement 10 € / an

Réservation gratuite,
Pas de coût d'itinérance sortante,
Tarification à l'heure, facturation à la minute.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

labornebleue.fr

ville-chevilly-larue.fr



Ville de
Chevilly-Larue
Val-de-Marne
www.ville-chevilly-larue.fr



Action financée par la région Île-de-France

Vous roulez, on recharge !